

Rapport du Président

Commission Permanente du
jeudi 15 décembre 2011

Service instructeur
Service Tarification des Etablissements Sociaux

N° CP-2011-13-4-2

Service consulté

**REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS,
DE COMMISSIONS ET DE GROUPES DE TRAVAIL**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de désigner le représentant de l'Assemblée Départementale au sein du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de l'Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne (APSM).

Les Associations de prévention spécialisée ABCD, APSIS, la RUCHE et du Centre Socio-Culturel WAGNER, sises toutes à MULHOUSE, ont organisé leur regroupement afin d'aboutir à une association unique de prévention spécialisée sur le territoire de MULHOUSE, son agglomération et le sud du département.

Il a donc été constitué, conformément aux articles 21 à 79 du Droit Civil Local, une Association inscrite au registre des Associations du Tribunal d'Instance de MULHOUSE, sous la dénomination « Association de Prévention Spécialisée Mulhousienne », dont le siège social est fixé au 43 allée Gluck à MULHOUSE.

En application des statuts de l'Association adoptés le 26 mai 2011 par l'Assemblée Générale Constitutive, celle-ci se compose, de membres de droit qui sont les principaux financeurs et les partenaires réguliers de l'Association dont fait partie notamment le Conseil Général.

Conformément aux statuts de l'Association, un représentant du Département du Haut-Rhin siège au Conseil d'Administration avec voix délibérative et assiste, comme tous les membres, à l'Assemblée Générale de l'Association.

Au vu de ce qui précède, je vous propose d'adhérer à l'objet de l'Association et de désigner un membre de l'Assemblée Départementale chargé de siéger au Conseil d'Administration, soit un élu titulaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER